

# La Sidra

## DE LA SEMAINE

**50** <sup>ème</sup> ANNIVERSAIRE  
BETH LOUBAVITCH  
1968 - 2018

### VAYIGACH

Adapté d'un discours du Rabbi de Loubavitch

*Yehouda s'approche de Yossef pour le supplier de libérer Binyamin, offrant sa propre personne comme esclave à la place de son jeune frère. Devant la loyauté qui anime ses frères les uns à l'égard des autres, Yossef leur révèle son identité. « Je suis Yossef, déclare-t-il. Mon père est-il toujours vivant ? ».*

*Les frères sont envahis de honte et de remords mais Yossef les console. « Ce n'est pas vous qui m'avez envoyé ici, leur dit-il, mais D.ieu. Tout a été ordonné d'En-Haut pour nous sauver de la famine ainsi que toute la région ».*

*Les frères se précipitent à Canaan avec les nouvelles. Yaakov vient en Egypte avec ses fils et leurs familles, soixante-dix âmes en tout, et retrouve son fils bien-aimé après vingt-deux ans de séparation. En chemin, il reçoit la promesse divine : « Ne crains pas de descendre en Egypte ; car Je ferai de toi une grande nation. Je descendrai avec toi en Egypte et il est sûr que Je vous ferai remonter ».*

*Yossef amasse de la richesse pour l'Egypte en vendant de la nourriture et des grains de blé durant la famine. Le Pharaon donne à la famille de Yaakov la fertile région de Gochen pour qu'elle s'y installe et les Enfants d'Israël prospèrent dans leur exil égyptien.*

#### Le veau de Yossef

Ils lui dirent tous les mots que Yossef leur avait dits, et il vit les charrettes que Yossef avait envoyées pour le transporter ; et l'esprit de leur père Yaakov fut ravivé. (Beréchit 45 :27)

(Yossef) leur donna un signe, indiquant dans quel sujet (Yaakov et Yossef) étaient engagés quand ils avaient été séparés l'un de l'autre : le sujet de « Eglâ Aroufa » (une génisse à la nuque brisée). C'est là le sens de ce qui est dit : « et il vit les charrettes que Yossef avaient envoyées... » (Rachi)

La Torah (Beréchit 45 :25- 46 :1) relate que lorsque les frères de Yossef revinrent d'Egypte et dirent à leur père que Yossef était vivant et dirigeait l'Egypte, le cœur de Yaakov « rejeta (la nouvelle) car il n'arrivait pas à les croire. » Ce n'est que « lorsqu'ils lui dirent tous les mots que Yossef leur avait dits » et qu'ils lui

Suite en page 2

## Edito

### Des livres et des âmes

*Dans un livre, il y a tant de choses : une pensée, une sagesse mais aussi toute une vie, comme une lumière. Ce Chabbat, nous célébrons le 5 Tévèt, la si bien nommée « fête de la libération des livres ». Les faits sont connus : des livres précieux dérobés, pourtant transmis par le précédent Rabbi de Loubavitch pour qu'ils continuent d'agir sur le monde par leur seule présence et sur les hommes par l'accès à la connaissance qu'ils offrent. Un vol qui révolte la conscience et qui, en ce jour, trouve enfin sa conclusion : la justice passe et les ouvrages sont restitués en leur lieu légitime, la bibliothèque du Rabbi. Il faut souligner cette fête car c'est bien d'âme qu'elle nous parle, tant au niveau collectif qu'individuel. Patiemment amassés, préservés dans les pires circonstances et au prix de tous les dangers, ces livres avaient traversé la moitié du monde pour arriver jusqu'à cette bibliothèque à New York. C'est là que le forfait fut commis. Il ne s'agit pas ici uniquement de la contestation d'une propriété historique, c'est l'esprit que l'on voulait détruire. Tentative ancienne qui a connu tant de précédents dans l'histoire mais que le peuple juif, pour qui le Livre est d'abord saint, a toujours su déjouer.*

*De fait, c'est donc une bien belle victoire. La petite volonté d'enrichissement matériel personnel a cédé devant la grandeur spirituelle et la justesse morale. Célébrer l'événement n'est donc pas une affaire de commémoration rituelle, comme le rappel nostalgique de faits glorieux. C'est un jour qui concerne chacun. A telle enseigne que ce jour est devenu, au sens le plus général, la « fête des livres » et que, à la demande du Rabbi, la coutume s'est instaurée d'acheter, à cette occasion, un livre juif supplémentaire. Un livre de plus, c'est si peu et tant à la fois. Il est clair qu'en première analyse, un seul ouvrage ne tient pas beaucoup de place. Pourtant, il peut changer ce que nous sommes et, de cette façon, la face du monde.*

*Aussi, cette histoire nous accompagne et, avec elle, les livres auxquels elle donne ainsi accès. D'année en année, que grandisse la soif éprouvée devant eux. Que grandisse, à travers elle, la largeur de la connaissance, la hauteur de l'esprit et la profondeur de la sagesse. Tout cela fait à présent partie de notre âme. Avec le 5 Tévèt, c'est d'elle qu'il nous appartient de nous montrer dignes.*

par 'Haïm Chnéor Nisenbaum

#### PARIS ÎLE-DE-FRANCE

Entrée : 16h 38  
Sortie : 17h 52

Bordeaux 17.06  
Grenoble 16.40  
Lille 16.27  
Lyon 16.41

Marseille 16.48  
Montpellier 16.53  
Nancy 16.24  
Nantes 17.01

Nice 16.39  
Rouen 16.41  
Strasbourg 16.18  
Toulouse 17.02

A partir du dimanche 17 déc. 2017 Pose des Téléfines : 7h 28 Heure limite du Chema : 10h 42 - Roch 'Hodech Tévèt : lundi 18 & mardi 19 déc. Fin Kidouch Levana : mardi 2 janvier à 8h 3mn



HORAIRES D'ENTRÉE & SORTIE DE  
CHABBAT VAYIGACH



Articles et contenu réalisés par Beth Loubavitch | 8, rue Lamartine - 75009 Paris | Tél : 01 45 26 87 60 | Fax : 01 45 26 24 37 | www.loubavitch.fr  
chabad@loubavitch.fr | Association reconnue d'Utilité Publique, habilitée à recevoir les DONNS et les LEGS • Directeur : Rav S. AZIMOV

montrèrent « les Agalot (charrettes) que Yossef avaient envoyées » que « l'esprit de Yaakov... fut ravivé ». « Mon fils Yossef est toujours en vie ! » s'écria Yaakov, « je vais aller le voir avant de mourir ! »

Quels étaient ces « mots que Yossef leur avait dits » ? Et qu'étaient ces charrettes qu'il avait envoyées ? Le mot Agalot signifie littéralement « charrettes ». Mais les charrettes pour transporter Yaakov et sa famille en Egypte avaient été envoyées par le Pharaon et non par Yossef. Et pourquoi la vue de quelques charrettes put-elle raviver l'esprit de Yaakov ?

Les Agalot, expliquent nos Sages, sont une allusion à la Eglâ Aroufa, la loi de la « génisse à la nuque brisée ». Yossef rappelait ainsi à son père la dernière loi de la Torah qu'ils avaient étudiée ensemble, avant d'être séparés pendant les vingt-deux années au cours desquelles Yaakov allait être en-deuil par la perte de son fils bien-aimé, et Yossef allait vivre les épreuves et les triomphes de la vie, en tant qu'esclave, prisonnier et dirigeant.

Oui, dit Yaakov, à la vue des Agalot, le vice-roi d'Egypte est bien mon fils perdu depuis si longtemps et il n'a pas oublié la Torah qu'il a étudiée dans la maison de son père !

### Dehors, dans le champ

En quoi consiste la loi de Eglâ Aroufa ? Et que signifie le fait que c'est précisément cette loi, que Yaakov et

Yossef étudiaient au moment de la séparation, qui indiqua à Yaakov que son fils « était toujours en vie » ?

La loi apparaît dans la Torah (Devarim 21 :1-8).

Si l'on trouve... un corps mort dans un champ et que l'on ignore qui l'a abattu... la ville la plus proche du corps (étant déterminée), les anciens de cette ville prendront une génisse qui n'a jamais été mise au travail, qui n'a jamais porté le joug. Les anciens de cette ville feront descendre cette génisse dans un ravin sauvage qui n'a jamais été labouré ou semé ; et ils briseront la nuque de cette génisse, là dans le ravin... Et ils proclameront : « Nos mains n'ont pas répandu ce sang ; nos yeux n'ont pas vu. Ô D.ieu, pardonne à Ton peuple Israël que Tu as racheté... que le sang leur soit pardonné. »

Nous assumons tous la responsabilité pour les choses qui sont sous notre autorité ou que nous contrôlons. Mais qu'en est-il de ce qui est en dehors de notre domaine ? Les choses sur lesquelles nous n'exerçons aucune autorité ou n'avons que peu d'influence ? Là est la leçon de Eglâ Aroufa. Les anciens de la ville la plus proche du meurtre doivent assurer que « nos mains n'ont pas répandu ce sang ».

Que signifie cette déclaration ?

Le Talmud explique : quiconque imaginerait-il que les anciens du tribunal soient des verseurs de sang ? Mais (les anciens doivent affirmer que) « nous ne l'avons pas envoyé sans

provisions...nous ne l'avons pas envoyé sans escorte ». (Talmud, Sotah 38b)

Les anciens de la ville sont bien évidemment responsables de tout ce qui se passe dans leur juridiction. Mais ce meurtre a eu lieu « dehors, dans le champ », en dehors du domaine de toutes les villes environnantes. Néanmoins, les anciens doivent proclamer leur innocence et puis chercher l'expiation et le pardon pour le crime.

Tel est le sens profond du message qu'envoya Yossef à Yaakov. Père, disait-il, je n'ai pas oublié les lois de Eglâ Aroufa. Il est vrai que j'ai été exilé de l'environnement saint de ta maison vers l'Egypte dépravée. Mais je n'ai pas envoyé mon âme dans ce désert spirituel, sans provisions et sans escorte. Je ne l'ai pas abandonnée à la mort spirituelle, sous prétexte que puisque c'est « en dehors de mon domaine, cela ne me concerne absolument pas ». Après vingt-deux ans d'esclavage, d'emprisonnement et de pouvoir politique, je suis ce même Yossef qui a quitté ta maison, le jour où nous étudions les lois de Eglâ Aroufa.

Voilà le message qui fit revivre l'esprit de Yaakov et le rassura que son fils « Yossef est toujours en vie », pas simplement au sens matériel mais également au sens spirituel, ayant conservé sa droiture et son intégrité, en dépit de toutes les vicissitudes qu'il avait traversées.

## Etude du **RAMBAM**

### • DIMANCHE 17 DÉCEMBRE – 29 KISLEV

**Mitsva négative n° 356** : C'est l'interdiction qui nous a été faite de reprendre la femme qu'on a répudié après qu'elle ait épousé quelqu'un d'autre.

**Mitsva positive n° 216** : Il s'agit du commandement selon lequel un beau-frère doit épouser la veuve de son frère décédé sans laisser de postérité.

### • LUNDI 18 DÉCEMBRE – 30 KISLEV

**Mitsva positive n° 217** : Il s'agit du commandement selon lequel la veuve du défunt doit accomplir à l'égard de son beau-frère qui ne veut pas l'épouser le rite du déchaussement, selon le verset : "elle lui ôtera la chaussure du pied".

### • MARDI 19 DÉCEMBRE – 1<sup>er</sup> TÉVET

**Mitsva négative n° 357** : C'est l'interdiction qui a été faite à tout homme autre (que son beau-frère) d'avoir des relations avec la "Yebama" (veuve de son frère décédé sans laisser de postérité) tant qu'elle est soumise à l'obligation du Lévirat.

### • MERCREDI 20 DÉCEMBRE – 2 TÉVET

**Mitsva positive n° 220** : Il s'agit du commandement qui nous été enjoint concernant le jugement du séducteur.

**Mitsva positive n° 218** : Il s'agit du commandement selon lequel celui qui abuse d'une fille vierge doit l'épouser

**Mitsva négative n° 358** : Il est défendu à celui qui a abusé d'une vierge non fiancée de répudier cette dernière.

**Mitsva positive n° 219** : Il s'agit du commandement relatif à celui qui calomnie (la jeune fille vierge qu'il a épousée et dont il prétend qu'elle n'était pas vierge) nous enjoignant de le battre et selon lequel sa femme restera avec lui.

**Mitsva négative n° 359** : C'est l'interdiction qui a été faite au calomnieux de répudier sa femme.

### • JEUDI 21 DÉCEMBRE – 3 TÉVET

**Mitsva positive n° 223** : Il s'agit du commandement qui nous a été ordonné concernant la femme soupçonnée d'adultère

**Mitsva négative n° 104** : C'est l'interdiction qui nous a été faite de mettre de l'huile sur l'offrande expiatoire de la femme soupçonnée d'adultère.

### • VENDREDI 22 DÉCEMBRE – 4 TÉVET

**Mitsva négative n° 105** : C'est l'interdiction qui nous a été faite d'ajouter de l'encens à l'offrande d'une femme soupçonnée d'adultère.

**Mitsva négative n° 330** : Il nous est interdit d'avoir des rapports intimes avec notre mère.

**Mitsva négative n° 331** : C'est l'interdiction qui nous a été faite d'avoir des rapports intimes avec la femme de notre père.

**Mitsva négative n° 332** : C'est l'interdiction qui nous a été faite d'avoir des relations intimes avec notre sœur.

**Mitsva négative n° 333** : C'est l'interdiction qui nous a été faite d'avoir des relations avec la fille de la femme de notre père, si cette fille est notre sœur.

**Mitsva négative n° 334** : C'est l'interdiction qui nous a été faite d'avoir des rapports intimes avec la fille de notre fils.

### • SAMEDI 23 DÉCEMBRE – 5 TÉVET

**Mitsva négative n° 336** : C'est l'interdiction qui nous a été faite d'avoir des rapports avec sa propre fille.

**Mitsva négative n° 335** : C'est l'interdiction qui nous a été faite d'avoir des relations intimes avec la fille de sa fille.

**Mitsva négative n° 337** : C'est l'interdiction qui nous a été faite d'avoir des relations intimes avec une femme et sa fille.

**Mitsva négative n° 338** : C'est l'interdiction qui nous a été faite d'avoir des relations intimes avec une femme et la fille de son fils.

**Mitsva négative n° 339** : C'est l'interdiction qui nous a été faite d'avoir des relations intimes avec une femme et la fille de sa fille.

Extrait  
du Séfer  
Hamitsvot  
(Maïmonide)

Une étude  
quotidienne  
instaurée par  
le Rabbi pour  
l'unité du  
peuple juif

## LE TANYA IMPRIMÉ AU LIBAN

En 1978, le Rabbi de Loubavitch lança une campagne internationale en direction de ses nombreux émissaires : il fallait imprimer le Tanya (l'œuvre maîtresse de la philosophie 'Habad, rédigée par Rabbi Chnéour Zalman de Lyadi au début du 19<sup>ème</sup> siècle) dans toutes les villes où vivaient des Juifs. Cette campagne, qui se poursuit encore de nos jours, eut comme résultat qu'il existe aujourd'hui plus de 6000 éditions du Tanya – ce qui en fait le livre juif le plus édité au monde.

Quand éclata la guerre du Liban, le Rabbi demanda au regretté Rav Leibel Kaplan, son émissaire principal à Safed, d'aller faire imprimer le Tanya au Liban. Ceci devait s'effectuer dans au moins trois villes où avaient vécu de grandes communautés juives et qui étaient maintenant provisoirement conquises par l'armée israélienne.

Nous avons acquis assez facilement le matériel nécessaire pour cette entreprise mais il restait à obtenir les permissions de l'armée. A cet effet, le secrétariat du Rabbi à New York nous contacta plusieurs fois pour avoir des nouvelles mais, malgré de nombreuses promesses de la part de certains officiels, le fait était que nous n'avions encore rien reçu de concret.

Rav Kaplan suggéra que nous nous rendions jusqu'à la frontière et, sur place, que nous tentions d'entrer au Liban même sans permission officielle.

Chacun d'entre nous se mit fiévreusement à préparer, qui les Téfiline, qui les prospectus d'inscription dans le Séfer Torah, qui la nour-

riture. Pendant ce temps, je continuai à œuvrer pour obtenir enfin les permis promis mais, au bout de six heures d'appels téléphoniques à droite et à gauche, nous n'avions toujours rien. Nous nous sommes donc mis en route vers le QG des forces israéliennes du nord. Nous avons expliqué notre mission au commandant. Il répondit qu'il savait tout du Rabbi et nous conseilla de revenir le lendemain : l'aumônier général de Tsahal devait rendre visite aux troupes basées sur place et lui pourrait peut-être nous aider.

Cette nuit, je fus incapable de dormir : nous avions reçu une mission urgente à remplir de la part du Rabbi et, depuis plusieurs jours, rien n'avait encore bougé !

Je m'habillai en toute hâte et me précipitai dans la maison d'un de mes collègues. Il finit par m'ouvrir la porte : « Dépêche-toi ! Nous retournons dans le nord pour rencontrer le commandant et exiger de sa part la permission ! ». Ahuri, il bredouilla : « Il est plus de minuit ! Retourne dormir ! ». Mais j'étais décidé : « Moi j'y vais ! Si tu veux accomplir la volonté du Rabbi, alors viens avec moi. Sinon, j'y vais tout seul ! ». Nous avons pris la voiture et sommes arrivés bien vite à la base. Je criai au garde de service qui se tenait à la frontière :

- Où est le commandant ?

Mon ton décidé eut raison de sa vigilance et il dut comprendre qu'il s'agissait vraiment d'une urgence et – miracle des miracles – il nous ouvrit la porte. Nous avons foncé vers le bureau du commandant et j'expliquai à la secrétaire que nous devions lui parler au plus vite : « Nous venons de la part du Rabbi de Loubavitch et nous devons lui parler de quelque chose de très important ! ». Mais elle ne voulut rien entendre. J'insistai : « C'est un sujet de la plus extrême urgence, quelque chose dont peut dépendre l'issue de la guerre ! Ce n'est pas à vous de m'empêcher de contacter le commandant ! ». En entendant ces paroles prononcées avec force et détermination, elle accepta d'aller le réveiller. Quand celui-ci entra dans la pièce, je remarquai qu'il n'avait pas du tout l'air content d'avoir été réveillé à cette heure indue...

La secrétaire demanda si elle pouvait assister à la conversation. Avec humour, je répondis que mon message était classé secret défense. Quand le commandant entendit cela, il éclata de rire sans pouvoir s'arrêter et il lui fallut plusieurs minutes pour se remettre. Mais cela avait eu le mérite de le mettre de bien meilleure humeur.

- J'ai une requête à vous présenter de la part du Rabbi et je pressens que cela affectera favorablement l'issue de la guerre. Le Rabbi, qui est le chef de notre génération, a demandé expressément que le Tanya soit imprimé au Liban. Pourquoi ? Je l'ignore, je ne suis pas le Rabbi ! Mais ce que je sais, c'est que le Tanya est l'œuvre fondamentale de la 'Hassidout 'Habad et que le

Rabbi a demandé depuis quelques temps que le Tanya soit imprimé dans le monde entier. S'il a demandé que cela le soit particulièrement au Liban, c'est certainement de la plus haute importance pour tout le peuple juif !

- Bon, répliqua le commandant après mon discours de quinze minutes, en quoi puis-je t'être utile ?

- Très simple : la permission d'entrer au Liban avec notre matériel !

- Pas de problème ! conclut-il en décrochant son téléphone pour demander à son interlocuteur de signer un permis pour notre entrée dans le pays.

J'entendis l'officier à l'autre bout du fil demander des précisions : « Dans quelles villes ? Suite aux demandes du Rabbi, je répondis avec assurance : « Tyr, Sidon et Beyrouth ! ». A mon grand soulagement (mais j'étais déjà persuadé de la réussite de notre mission...), le commandant accepta : « OK ! Laissez-les aller jusqu'à Tyr ! ».

Je le remerciai et lui demandai son prénom ainsi que celui de sa mère pour solliciter une bénédiction du Rabbi en sa faveur. Il réfléchit et déclara que nous devions juste prévenir le Rabbi que le commandant de la région nord avait donné sa permission.

Je me dirigeai vers un bâtiment voisin pour récupérer le papier tant attendu. Un jeune officier ouvrit la porte et m'informa que nous ne pourrions entrer qu'après quatre heures du matin. Cela me convenait parfaitement car cela me permettrait d'aller réveiller tous mes collègues pour qu'ils m'accompagnent au Liban. L'officier me demanda si nous portions des armes mais, bien sûr, nous n'en avions pas.

- Ok, pas de problème ! Je vais préparer une escorte de quatre soldats armés pour vous accompagner en jeep militaire.

Et il me tendit le permis.

Je fonçai vers Safed pour contacter tous mes compagnons. Quand je les réveillai et leur annonçai la nouvelle, ils pensèrent que j'avais perdu la tête et que je divaguais. Mais ils ne pouvaient pas nier que le permis était bien réel ! Bien vite, nous sommes retournés vers la frontière.

Notre groupe pénétra au Liban et parvint à imprimer des copies du Tanya dans plusieurs villes – selon la volonté du Rabbi. Cette première mission réussie nous permit par la suite d'effectuer d'autres actions au service du Rabbi – au service de la toute petite communauté juive qui subsistait dans ce pays.

**Rav Aharon Eliezer Ceitlin (zal)**

Traduit par Feiga Lubecki

## ETINCELLES

### DE MACHIA'H

#### Sur le mont des Oliviers

Le prophète Zacharie (14 : 4), parlant de la venue de Machia'h, déclare : « Et Ses pieds se tiendront en ce jour sur le mont des Oliviers ». « L'huile », qui signifie généralement « huile d'olive », représente traditionnellement la sagesse. Cela fait référence au service de D.ieu fondé sur l'intellect et renforcé par le plaisir qui découle de la compréhension. Les « pieds », inversement, font allusion au service divin fondé sur la soumission à D.ieu. Ainsi le verset cité, « les pieds se tiendront... sur le mont des Oliviers », manifeste la supériorité du service de D.ieu fondé sur la soumission, le don de soi sur celui qui a la compréhension pour base. En effet, le premier est infini alors que le deuxième est limité à la portée de l'intellect humain, aussi grand soit-il. Au temps de Machia'h, l'infini montre sa grandeur.

(D'après Likoutei Si'hot, vol. I, p. 103)

H.N.

# La Hala'ha DE LA SEMAINE

## QU'EST-CE QU'UNE « MAISON PLEINE DE LIVRES » ?

Afin de se souvenir constamment de l'importance des Mitsvot (commandements), il convient non seulement d'étudier mais de posséder des livres les évoquant. Ainsi, le Juif se souvient des Mitsvot et D.ieu Lui-même se souvient non seulement du mérite des pères mais bien de celui du Juif qui a étudié dans ces livres : ceci « crée une révolution dans tous les mondes » selon les paroles du Rabbi.

Ainsi, chacun devra posséder au moins un 'Houmach (les Cinq Livres de la Torah), un livre de Tehilim (Psaumes), un Sidour (livre de prières) et un Tanya (de Rabbi Chnéour Zalman de Lyadi). Par ailleurs, on acquerra des livres concernant la Hala'ha (loi juive) afin de pouvoir se renseigner régulièrement sur comment agir dans la vie de tous les jours.

De même, les maisons communautaires seront munies de nombreux livres, au service de tous ceux qui les fréquentent : le fait de disposer de livres encourage chacun à les étudier.

De même qu'à l'époque de la destruction du Temple, Rabbi Yo'hanane ben Zakaï demanda aux autorités romaines la permission de préserver la ville de Yavné avec ses Sages, de même il convient aujourd'hui de construire un nombre important de Yechivot et écoles juives où ces livres seront étudiés.

On respecte énormément les livres de Torah. On ne les pose pas dans un endroit où ils pourraient tomber ou être dégradés et abîmés. On veille à ce qu'aucune miette ou goutte de liquide ne tombe entre les pages. On les recouvre pour les protéger ; on les pose dans une belle bibliothèque et on les protège de la poussière. On évite de poser un livre sur une chaise ou un lit ; sinon, on évite de s'asseoir à côté. On n'utilise pas un livre pour se protéger de la lumière, du soleil ou de la fumée. On ne s'en sert pas pour garder un papier important ou de l'argent.

Chaque enfant juif devra posséder – si possible dès la naissance – les principaux livres : 'Houmach, Tehilim, Tanya, Sidour, Hagada, Ma'hzor.

F.L. (d'après Hamitsvaïm Kehil'hatam – Rav Shmuel Bistritzky)

NOUVEAU... NOUVEAU... NOUVEAU... NOUVEAU...

## LEADER CASH

Votre magasin au cœur du 19<sup>e</sup>

82 rue Petit – 75019 Paris

600 m<sup>2</sup>  
au service  
de la  
communauté

- Beaucoup de choix
- Prix défiant toute concurrence
- Accueil chaleureux
- Livraison gratuite

Ouvert du dimanche au jeudi de 8h à 21h  
le vendredi de 8h jusqu'à 1h avant Chabbat



**ESHTEL**  
Gourmet

GLATT CACHER LAMEHADRINE

Traiteur • Plats de Chabbat

55 rue Petit - 75019 Paris

06 51 42 24 47



**VOTRE SECURITE** **NOTRE PRIORITE**

Installation / Maintenance / Dépannage

Caméra Vidéo Surveillance

Alarme Intrusion Télésurveillance

Contrôle d'accès interphonie

Serrurerie générale Porte blindée Coffre fort

**SNSGROUPE.FR**

**01 80 91 59 14**

*Les Halles d'Hautpoul*

66 rue Petit  
75019 Paris

Arrivage journalier de fruits  
et légumes sélectionnés  
par nos soins

Un large choix de produits de qualité  
et en abondance

Livraison à domicile :  
**01 42 40 24 07**



## CENTRES AÉRÉS GAN ISRAEL D'HIVER

du 25 décembre 2017 au 5 janvier 2018

PARIS 7<sup>e</sup> - 15<sup>e</sup> - Yossi Mergui  
06 22 03 33 07

PARIS 12<sup>e</sup> - Yossef Martinez  
06 61 10 62 10

PARIS 13<sup>e</sup> - Haïm Assouline  
06 20 87 35 05

PARIS 19<sup>e</sup> - Jérémie Sidoroff  
06 87 21 73 42

ANTONY - Yoni Bokobza  
06 46 39 87 85

AUBERVILLIERS - Mme Koskas  
01 43 52 48 41

BONNEUIL - Yossi Altabé  
06 65 73 41 30

BOULOGNE - Michaël Sojcher  
06 20 44 07 63

CLICHY/LEVALLOIS - Lévi Uzan  
06 49 54 35 66

LES LILAS - Mme Sarfati  
06 61 50 35 47

MONTROUGE - Mme Mimoun  
06 15 70 40 48

VILLIERS SUR MARNE - Mendy Mergui  
06 99 52 17 70

SARCELLES - Chnéour Albou - 06 98 76 07 00

**GARAGE DIRECT AUTO**

*Carrosserie  
Peinture  
Mécanique*

Franchise offerte  
(voir conditions au garage)

14 véhicules de courtoisie  
- Demander **Shmouel** -

43 Chemin des Vignes - 93000 Bobigny  
Tél : 01 57 42 57 42 / 01 48 44 00 88  
directauto@orange.fr

**Pro'Embal'Jet**  
Grossiste emballage et hygiène

Destiné aux collectivités tels que  
école /synagogues /restaurants etc...

- Hygiène
- Jetable
- Emballage
- Ouate

Prix très attractifs !

Grand choix d'assortiments de  
vaisselles jetables couleurs de  
qualité et pour tous les goûts

Z.I de la Haie Griselle  
21, rue du 8 Mai 1945  
94470 BOISSY ST LÉGER  
contact@proembaljet.com  
+33 1 43 77 07 09  
www.proembaljet.com

## KOSHER STREET

26 rue de Meaux - 75019 Paris  
(M° : Colonel Fabien / Simon Bolivar)

Votre nouveau  
supermarché casher  
sur 400 m<sup>2</sup>  
pour faire toutes vos courses  
au même endroit

Livraison  
gratuite  
Paris/Banlieue

Du dimanche au jeudi  
de 8h 30 à 21h  
Le vendredi  
de 8h 30 à 15h 30

**01.42.08.86.16**

Comme chaque année, le **BETH LOUBAVITCH** est à votre disposition pour procéder gracieusement à

## L'ALLUMAGE DES BOUGIES DE 'HANOUCCAH

après des personnes âgées, malades, hospitalisées ou autres...

N'attendez pas la dernière minute, contactez-nous dès à présent au **01 45 26 87 60** ou sur **chabad@loubavitch.fr** pour nous communiquer vos coordonnées

Attention : ce feuillet ne peut pas être transporté dans le domaine public pendant le Chabbat.